



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le **mardi 9 juillet 2024 à 19 h 00**, statuera sur la ou les demandes de dérogation mineure suivantes :

Adresse : 1480, rue Papin

No de lot: 3 729 033

Requérant : propriétaire ou son mandataire

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser :

- La marge avant de 7,61 mètres alors que la marge minimale est de 8,80 mètres, autorisant une dérogation de 1,19 mètres

Le tout tel qu'illustré sur les plans d'implantation de Jean-Philippe Grondin, arpenteur-géomètre, dossier JPG-5963, minute 12960, préparé et signé le 15 mai 2024

Donné à L'Assomption, ce 19^e jour du mois de juin 2024.

Jean-Michel Frédérick
Greffier et avocat